



DEVANT L'ENSAUVAGEMENT, LEUR SEULE REPONSE ... LE LAXISME !

Vous vous souvenez sans doute de l'agression dont a été victime une surveillante, mordue par une détenue de la MAF le 28 septembre dernier.

Le 7 octobre, la détenue est passée en commission de discipline. La sanction prononcée ? Une « **désaffectation de sa formation** »... avec sursis !

Oui, vous avez bien lu ! Une simple désaffectation de sa formation, avec sursis !

Nous allons traduire pour les néophytes de la gestion disciplinaire calamiteuse de notre direction : si jamais la détenue commet de nouvelles entorses au règlement, les agents pourront peut-être caresser l'espoir de simplement la voir déclassée de son activité, même pas un confinement en cellule.

Petite précision qui a son importance : au moment de la CDD, le quartier disciplinaire de la MAF était vide.

Mais ce qui nous interpelle surtout, c'est que **la seule infraction retenue contre cette détenue concerne une agression sur une autre personne détenue. Et la morsure infligée à notre collègue ? Pourquoi cette agression n'a-t-elle pas été prise en compte ?**

La peau de nos agents aurait-elle si peu de valeur aux yeux de notre direction ?

Quelle aurait été la sanction si, à la place de notre collègue, la victime avait été un membre de la direction ou un officier de « haut rang » ?

Face à la violence croissante au sein de nos détentions, **notre direction ne peut pas se permettre de trembler au moment de sanctionner les auteurs d'agressions contre les personnels !**

Quel message envoie-t-on aux détenus lorsqu'une agression contre un agent semble se solder par une sanction aussi dérisoire ?

Le CGT Pénitentiaire exige de véritables sanctions, à la hauteur des faits commis. Nous refusons une discipline au rabais qui banalise les agressions contre les personnels et fragilise davantage encore leur sécurité. La CGT Pénitentiaire réitère tout son soutien à notre collègue agressée.